

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-29-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Monsieur Patrick d'HÉROUVILLE pour réserver les places de stationnement devant l'église Saint Nicolas, Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR, le samedi 20 juillet 2024, demande justifiée par le mariage de son fils,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera réservé sur les places de parking devant l'église Saint Nicolas, Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR du vendredi 19 juillet 2024 17h jusqu'au samedi 20 juillet 2024 19h afin de permettre le stationnement des véhicules de la famille. Des barrières seront posées pour réserver cet emplacement.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 25 avril 2024

Le Maire
Christiane TINCELIN

